



Est ce de la vente forcée ?

Par **Orac98**, le **04/12/2011** à **21:10**

Bonjour,
J'ai actuellement un problème avec un club de sport :
Je m'inscris, paye la cotisation et ramène un certificat médical.
3 semaines plus tard la prof (aussi présidente du club) me demande ma taille. Je demande pourquoi, et elle me répond que c'est pour commander la "tenue officielle" (blanche, comme celle que je porte déjà, mais avec un logo en plus...) et que ça va me coûter 45€. Je lui demande si cela est obligatoire et pourquoi et elle me répond que oui, et que si quelqu'un de la fédération vient vérifier, elle aura des problèmes. Un peu abasourdi je lui donne ma taille et rentre chez moi, mais avec le sentiment de n'avoir eu le choix.
Je me demande donc si cela ne s'apparente pas à de la vente forcée ?
De plus, je me renseigne auprès de la dite fédération et il apparaît qu'elle n'oblige à rien au niveau de la tenue. La prof n'ayant pas reçu le pantalon (mais m'ayant déjà donné le tee shirt) je lui dis que je ne le prendrai pas, qu'elle peut annuler la commande pour ne pas que l'association paye le pantalon inutilement.
Là dessus, je reçois une lettre d'exclusion (sans recommandé), accompagnée du "règlement intérieur" (que je n'avais jamais vu avant) où il est écrit que je ne peux récupérer ma cotisation et dans lequel je m'aperçois que la prof n'a pas respecté la procédure d'exclusion.
Quels sont mes recours ? (J'ai tout de même envoyé un recommandé avec accusé de réception pour faire appel de la décision d'exclusion)